

PRESTATIONS EN ASSURANCES DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS DE LA

PHARMACIE

Solutions complémentaires adaptées à vos besoins



ASSURANCES DE PERSONNES

Prévoyance
Retraite
Complémentaire santé
Assurance emprunteur
Homme clé



ASSURANCES DE BIENS

Multirisque
Risques industriels
Responsabilité civile
Flotte Auto
Auto mission
Garantie Décennale
Marchandises transportées
Dommage ouvrage
Cyber-risques
Responsabilité sociale employeur
Protection juridique

Bénéficiez d'un rapport d'analyse de vos contrats existants



POINTS FORTS



AXES D'AMÉLIORATION

CONTRAT SPÉCIFIQUE

GARANTIES ADAPTÉES À VOTRE ACTIVITÉ



PROTECTION OPTIMALE POUR VOS LOCAUX ET BIENS PROFESSIONNELS

Des garanties complètes et adaptées : indemnisation en valeur à neuf, aucun moyen de protection exigé, responsabilité civile professionnelle garantie y compris dans le cadre de délivrance sans ordonnance et des préparations de doses à administrer, garantie perte d'exploitation élargie aux pertes sans dommages directs dans l'officine...



EMPRUNTEUR

- Des garanties spécifiques complémentaires en plus des garanties décès / PTIA : invalidité permanente totale, invalidité professionnelle totale...
- Un montage protecteur concernant le choix du bénéficiaire pour éviter les conséquences fiscales et successorales fâcheuses.



PRÉVOYANCE

- Protéger l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès du pharmacien afin de permettre à la fois le maintien cohérent des revenus et le paiement du remplaçant.
- Eviter les conséquences fiscales et les conflits entre associés grâce à un contrat bien pensé.



AUTO-MISSION

- Garantie les salariés, lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel, pour les besoins de la pharmacie : livraison à domicile, formations...

Ce contrat se substitue à l'assurance personnelle du salarié qui bénéficie des garanties tous risques du contrat auto mission de l'officine pendant ses missions professionnelles.

- Prime annuelle : 110 € TTC quel que soit le nombre de salariés.



PROTECTION JURIDIQUE

- Plusieurs options et niveaux de capitaux possibles : vie privée, vie professionnelle, protection fiscale;
- Possibilité de prise en charge y compris en cas de litige entre associés.



DOMMAGES OUVRAGE

- L'assurance Dommages ouvrage est une assurance obligatoire dont la mise en place n'est pas simple.

Aussi, nous avons créé un contrat groupe complet permettant une tarification en communiquant seulement la nature et le montant des travaux.

COURTIER EN ASSURANCE
LE SPÉCIALISTE DES PHARMACIES

-50 % sur votre contrat
Multirisque
La 1ère année*

CLC INTERNATIONAL ASSURANCES

GRUPE SIACI SAINT HONORE

*offre soumise à conditions : valable sur contrat multirisque (1ère année de cotisation) jusqu'au 31/12/2021
SARL au capital de 2 070 000 € - SIREN 493 465 371 RCS BORDEAUX - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 70493465371 - Site web ORIAS : www.orias.fr - N° ORIAS 07 005 912 - Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile professionnelle conformes au Code des Assurances. En cas de réclamation, vous pouvez adresser un mail au service réclamation de notre cabinet : reclamation@groupe-clc.com ou nous écrire à : CLC INTERNATIONAL ASSURANCES - Service réclamation - CS 70189 - 33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex. Nous vous rappelons par ailleurs que pour toute demande liée à notre activité d'intermédiaire en assurance n'ayant pas fait l'objet d'une conciliation au sein de notre cabinet, notre société relève de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution : ACPR - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - Tel : 01 49 95 40 00 - mediateur@cscs.fr - Aucune entreprise d'assurances ne possède une participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote de notre société. CLC INTERNATIONAL ASSURANCES ne détient de même aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote d'une entreprise d'assurances.